

Une ruche bavaroise entrave la route des OGM

Le combat d'un apiculteur allemand remet en cause la réglementation européenne sur le commerce du miel

Kaisheim (Bavière)
Envoyée spéciale

Sur la porte du chalet de bois qui abrite ses abeilles, Karl-Heinz Bablok a accroché avec malice un panneau récupéré : « Flugplatz » (« aérodrome »). C'est de Kaisheim, bourg bucolique de la campagne allemande, à une centaine de kilomètres de Munich, que son affaire a pris son envol jusqu'à atteindre les hautes sphères de l'administration européenne et, dans la foulée, les gros exportateurs de miel d'Amérique du Sud et d'Asie. Si les représentants de la Commission européenne et des Etats membres ont ajouté à l'ordre du jour de leur rencontre du jeudi 22 septembre, à Bruxelles, la révision des règles de mise sur le marché du miel, c'est à cet apiculteur amateur bavarois qu'on le doit.

Le miel et le pollen utilisé dans la préparation de compléments alimentaires peuvent-ils ou non contenir des traces d'organismes génétiquement modifiés (OGM) au regard du droit communautaire ? C'est à cette question qu'a abouti la démarche de Karl-Heinz Bablok, un simple citoyen contrarié, pour le moins, par l'implantation, non loin de ses ruches, d'un champ expérimental de maïs MON 810 par un institut de recherches du Land de Bavière. La réponse de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), dans son arrêt du 6 septembre, penche pour la négative. La Commission européenne a annoncé dès le lendemain qu'elle allait en tirer les conséquences.

Le miel, indiquent les juges, en tant que denrée alimentaire, doit obligatoirement être soumis à autorisation dès lors qu'il contient des « ingrédients produits à partir d'OGM », et doit répondre à des règles d'étiquetage précises. Que la présence d'OGM soit « fortuite ou techniquement inévitable » ne change rien à l'affaire, contrairement au point de vue défendu par Monsanto, fabricant du MON 810 et également mis en cause dans l'affaire.



Karl-Heinz Bablok, à Kaisheim, en Bavière, dans le chalet de bois qui abrite ses abeilles et dans lequel il prépare son miel ; à gauche, un cadre gorgé de miel. JOERG KOOPMANN POUR « LE MONDE »

Même si les fleurs butinées sont celles d'une plante transgénique autorisée en Europe, et même si c'est à faible dose, le consommateur doit en être informé. Non seulement les négociants vont devoir payer des analyses, mais ils vont aussi devoir en afficher les résultats. Qui voudra d'un miel – produit naturel par excellence – portant le label infamant ? La décision européenne ouvre ainsi la voie à d'éventuels dédommagements des apiculteurs.

Pour M. Bablok, la preuve est faite que la cohabitation est impossi-

ble. Sous ses airs débonnaires, l'homme – 55 ans, les yeux clairs – est méticuleux et arbore une détermination souriante, mais sans faille. La semaine, il est formateur pour le constructeur automobile BMW. Dans son village, il est conseiller municipal Vert. Apiculteur depuis vingt ans, il est devenu un écologiste actif au moment de la catastrophe de Tchernobyl, végétarien peu après. Il ne passe pas un jour sans une visite à son « paradis », un charmant pot-pourri de fruits, de fleurs et de choux ventrus, où batifolent en liberté poules, canards et abeilles.

A deux kilomètres de là, dans sa maison au toit couvert de panneaux solaires, tablette numérique à l'appui, Karl-Heinz Bablok montre l'emplacement de la parcelle de MON 810, nichée au milieu d'autres variétés. Comme cet OGM a été provisoirement interdit en Allemagne en 2009, il ne reste plus qu'un champ fauché à la place de l'ancienne plantation.

A partir de 2004, les apiculteurs des environs, que nul n'avait pensé consulter, ont com-



mencé à exprimer leur mécontentement. Les agronomes leur assurent alors que leurs abeilles sont incapables de voler jusque-là, de franchir le toit de l'église. M. Bablok, lui, fait tester son miel. En 2005, moyennant 300 euros, un laboratoire lui apprend que ses échantillons contiennent 4,1%

Le miel, indiquent les juges, doit être soumis à autorisation dès lors qu'il contient des « ingrédients produits à partir d'OGM »

d'OGM. Sa récolte partira dans un incinérateur. En 2008, c'est un taux de 8 % qui est décelé, 342 kg de miel seront brûlés...

L'apiculteur s'obstine à protester par écrit. Les autorités publiques ne veulent rien savoir, même quand il leur réclame le remboursement des analyses. A tort : ces 300 euros-là vont tout déclencher. Le Vert persévérant intente un pro-

cès devant la juridiction locale d'Augsbourg. Celle-ci constate en 2008 que le miel contaminé mériterait effectivement d'être soumis à autorisation. Elle considère que l'apiculteur porte la responsabilité majeure du litige : il lui aurait suffi de déplacer ses abeilles au moment de la floraison. En réaction, l'année suivante, Karl-Heinz Bablok et quelques autres partent à bord d'un semi-remorque installer leurs ruches pendant un mois devant le Parlement de Bavière.

Pas satisfaits non plus, le Land et Monsanto font appel devant le tribunal administratif de Munich, qui, incertain de la bonne interprétation du droit communautaire, se tourne vers la CJUE. M. Bablok pensait-il vraiment que les juges trancheraient en sa faveur ? « Je suis naïf », prétend-il. Il rit en tapotant la très longue liste des avocats internationaux dépêchés par Monsanto devant la Cour de Luxembourg. La firme aura sans doute à cœur de demander de nouvelles autorisations pour ses OGM.

Dans son potager, l'apiculteur a collé une autre affiche. Elle rappelle

le qu'il a reçu « l'aiguillon d'or » 2007, décerné « au nom de nos abeilles » par ses confrères apiculteurs reconnaissants. S'il y avait le bien connu « effet papillon », il y aura désormais celui de l'abeille de Bavière. Car les Européens consomment 340 000 tonnes de miel par an, dont 140 000 tonnes sont importées : 39 000 tonnes d'Argentine, 32 000 de Chine, 18 000 du Mexique... Tous ces pays cultivent des OGM. « La démarche de Bablok livre le miel en pâture entre les pro et les anti-OGM », observe le président de l'Union nationale des apiculteurs français, Olivier Belval. Elle nous oblige à pencher du côté des opposants, sinon la confiance du consommateur risquerait de s'effondrer. » Jusqu'à présent, il était

En Espagne, où le MON 810 est autorisé, les apiculteurs vont-ils se retourner contre Monsanto, s'ils perdent leur récolte ?

toléré de commercialiser sans étiquetage particulier du miel contenant moins de 0,9 % d'OGM.

En France, la situation est suspendue au moratoire qui interdisait le MON 810 depuis 2008 et qui vient d'être annulé, le 8 septembre, par la CJUE. En Espagne, où il est autorisé, les apiculteurs vont-ils se retourner contre Monsanto si leur récolte leur reste sur les bras ? « Nous n'avons pas entrepris cette démarche pour compliquer la vie des Mexicains ou des Chinois, mais pour défendre les abeilles », assure Walter Haefeker, président de l'Union européenne des apiculteurs professionnels et de l'association allemande, qui a soutenu Karl-Heinz Bablok dans sa bataille juridique. « Nous souhaiçons que, dorénavant, les professionnels testent leur production. Ce n'est pas insurmontable. Si elle est contaminée, ils devront financer des analyses pour déterminer si elle l'est par des OGM autorisés en Europe et l'étiqueter en conséquence. Sinon, qu'ils l'exportent vers les Etats-Unis... Ils ne devraient pas être étonnés, estime M. Haefeker. Voilà longtemps que nous les avertissons, ainsi que la Commission, mais ils ne nous ont prêté aucune attention. »

Au demeurant, la CJUE n'a fait que suivre les conclusions de l'avocat général exposées il y a sept mois. Pour Walter Haefeker, entre les abeilles et l'agrobusiness, l'heure de vérité a sonné. ■

Martine Valo

OSP VENTES AUX ENCHERES PUBLIQUES
01.49.04.01.85 - annonces@osp.fr

Vente aux enchères publiques, en la Chambre des Notaires de PARIS, 12 avenue Victoria à PARIS 1^{er} - **Le Mardi 18 octobre 2011 à 14 H 30**
Dépôt des consignations (chèques de banque) à partir de 13 h 30

LA VILLE DE PARIS vend LIBRES

► **5-7 rue des Beaux Arts à PARIS 6^{ème}**

APPARTEMENT de 3/4 pièces (99 m²) – DPE : D - Mise à Prix : 768.000 €

► **10 rue de Seine à PARIS 6^{ème}**

APPARTEMENT d'une pièce (20,60 m²) – DPE : NC - Mise à Prix : 184.000 €

► **à NEMOURS (77), 6 rue Paul Jozon**

PAVILLON de 346 m² environ, d'un rez-de-chaussée et de 2 étages sur un terrain de 787 m² environ – DPE : E - Mise à Prix : 390.000 €

Pour tous renseignements et communication des dates de visite, s'adresser à Maître LIEVRE, Notaire associé à PARIS 1^{er}

14, rue des Pyramides – Tél. : 01 44 77 37 71

► **35-37 rue Bonaparte à PARIS 6^{ème}**

APPARTEMENT de 4 pièces (103,80 m²) - PIECE (8 m²) - CAVE
DPE : D - Mise à Prix : 852.000 €

Pour tous renseignements et communication des dates de visite, s'adresser à Maître BOURGES, Notaire associé à PARIS 8^{ème}

77, boulevard Malesherbes – Tél. : 01 44 90 14 14 (M. INREP)

Internet : www.encheres-paris.com

58 Vente aux Enchères Publiques sur Surenchère, au Palais de Justice de Paris, 4, Boulevard du Palais

Jeudi 27 octobre 2011 à 14h30 – En Un Lot

à Arleuf (58) - Lieudit « Château de la Tournelle »

Une Propriété, comprenant une parcelle de terrain sur laquelle est édifié un bâtiment industriel, une parcelle en nature de chemin - Libres

Une Propriété dite « Le Château de la Tournelle »

comprendant : Le château - Divers bâtiments à usage industriel

Un pavillon d'habitation - Un terrain - Une source d'eau vive - Libres à l'exception des parcelles de pré n^{os} 349, 1039, 379, 378, 380, 376 et 352 (Louées)

Mise à Prix : 330.001,10 €

S'adresser à la SELARL JURIS, représentée par Maître Julien BOUZERAND, Avocat à Paris (75007), 215 bis, boulevard Saint-Germain - Tél. : 01.42.22.10.95

Au Greffe du Juge de l'Exécution (Greffe des Criées) du TGI de Paris où le cahier des conditions de vente peut être consulté

Aucune visite ne sera organisée

Buenos Aires
Correspondante

« Une éventuelle remise en question des règles d'importation du miel sur le territoire de l'Union européenne, à la suite de l'affaire Bablok, nous inquiète », admet Lucas Martinez, président de la Société argentine des apiculteurs. L'Argentine est le premier exportateur mondial de miel et l'Union européenne est un des ses principaux clients. Or les cultures de plantes génétiquement modifiées, controversées sur le Vieux Continent y occupent de très vastes superficies.

« La force agricole de notre pays repose sur les OGM, il est impossible d'empêcher les abeilles d'aller butiner sur des champs de maïs génétiquement modifié », rappelle M. Martinez, qui est également vice-président d'Apimondia, le congrès mondial des apiculteurs qui se tient cette année à Buenos Aires, du 21 au 25 septembre. « La discussion sur les OGM qui a lieu en Europe n'existe pas

en Argentine », reconnaît-il, tout en assurant que le miel argentin « est élaboré avec plus de soin et plus de critères de qualité que dans les pays européens ».

« Désert vert »

Les OGM occasionnent cependant d'autres problèmes aux 30 000 apiculteurs du pays : l'utilisation intensive du glyphosate, principe actif du Roundup, l'herbicide commercialisé par Monsanto, a transformé « la campagne en un désert vert pour les abeilles ». Le glyphosate tue la flore et les abeilles ne trouvent plus à manger. Le soja transgénique RR (Roundup Ready) créé par Monsanto occupe plus de la moitié des terres cultivables, soit 17 millions d'hectares.

Les provinces les plus fertiles, comme celles de Buenos Aires, Santa Fe, Entre Rios, Cordoba ou La Pampa y ont massivement recours. Or c'est là que sont installés plus de 50 % des apiculteurs. « Les abeilles ne butinent pas le soja mais elles sont victimes des

épandages de glyphosate », explique M. Martinez. L'herbicide, pulvérisé à l'aide de mosquitos (moustiques), des tracteurs qui déploient des ailes de plusieurs mètres de long, ou par avion, oblige les abeilles à fuir vers d'autres régions. Les apiculteurs doivent les suivre, chargent les ruches sur des camions et deviennent des producteurs ambulants.

La diminution du nombre d'abeilles a entraîné une baisse de la production. Celle-ci atteint 70 000 tonnes par an contre 100 000 il y a quelques années.

La quasi-totalité du miel argentin est exporté vers les Etats-Unis, l'Europe et le Japon. Des dérivés du miel, tels que le pollen, la gelée royale et la propolis sont également vendus à l'étranger. Les Argentins ne consomment que 5 % de leur production. Un chiffre surprenant que M. Martinez justifie par les habitudes alimentaires des Argentins, qui préfèrent au miel le dulce de leche, la traditionnelle confiture de lait caramélisé. ■

Christine Legrand

Japon Le passage du typhon Roke provoque d'importants dégâts

S'affaiblissant après avoir causé d'importants dégâts à l'ensemble du Japon, le typhon Roke poursuit sa route en direction du Nord-Est. Jeudi 22 septembre, il devait passer sur l'est de l'île septentrionale de Hokkaido avant de survoler les îles Kouriles. Avec huit morts et sept disparus, le bilan humain reste modéré, comparé à celui de la tempête tropicale Talas, qui avait fait une centaine de victimes dans l'Archipel au début du mois.

Le typhon a provoqué d'importants dégâts, notamment dans le Tohoku, où 70 000 personnes ont été évacuées et où les victimes du tsunami du 11 mars ont subi un nouveau coup dur. Plusieurs camps de réfugiés ont été inondés. L'inquiétude était également grande pour la centrale nucléaire de Fukushima. Des précautions ont été prises pour empêcher les pluies torrentielles de se déverser dans les bâtiments des réacteurs endommagés. Il y a eu des infiltrations d'eau mais l'opérateur Tepco affirme qu'il n'y a pas de problème particulier. - (Corresp.)